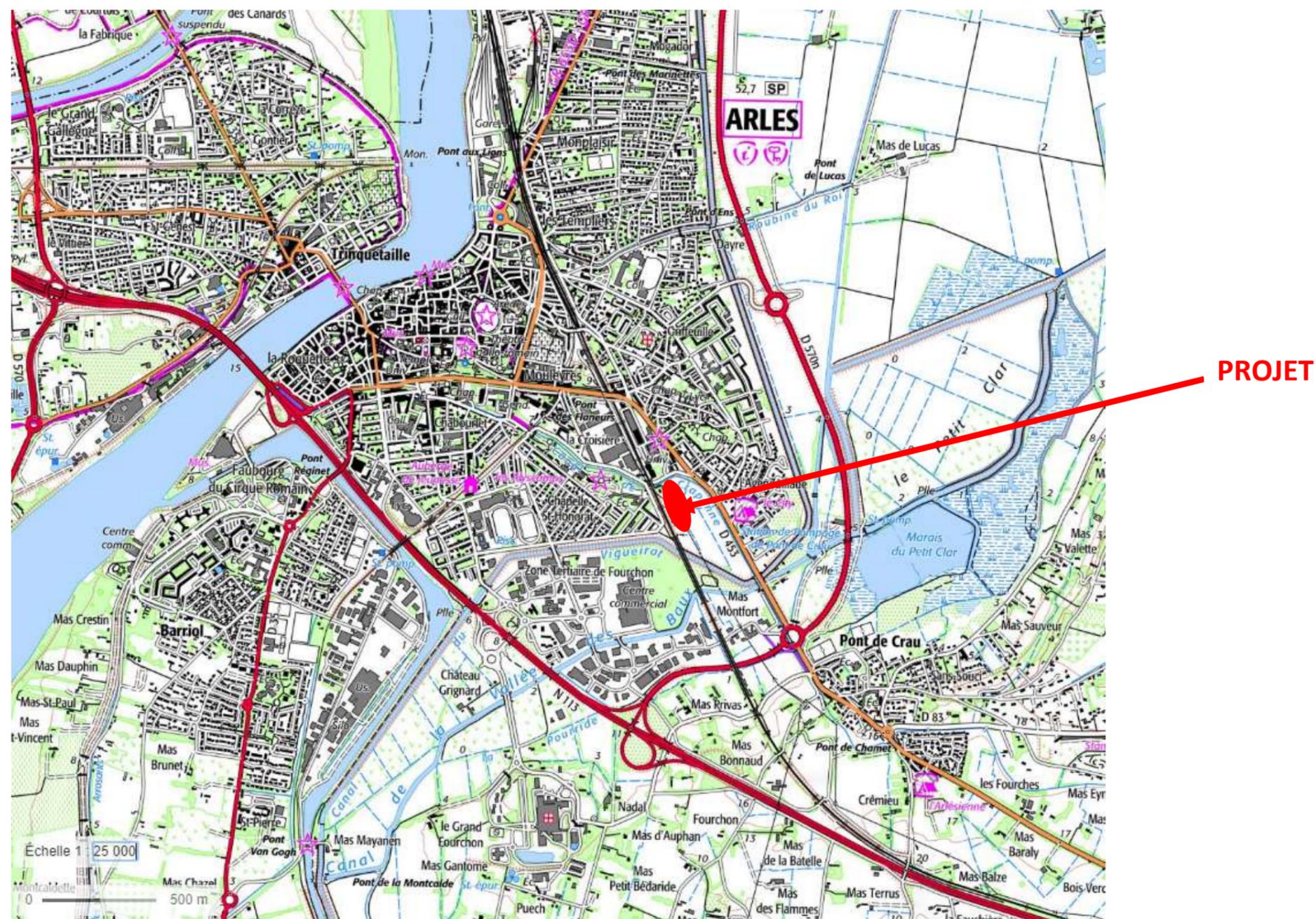


Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale- Parking des Minimes – 13200 Arles

Annexe 1 : Plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :



Annexe 2 : 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain



Prise de vue Drone 1 (Mai 2019)



Prise de vue Drone 2 (Mai 2019)



Photo 1 (Juillet 2019)



Annexe 3 : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau



